

Paris, le 10 juillet 2026

## Communiqué de presse

### **Kalliopé conseille CGFI dans l'acquisition de la Compagnie des Engrais de Longueil**

La société d'avocats Kalliopé a conseillé le groupe CGFI dans le cadre de l'acquisition de la Compagnie des Engrais de Longueil (CEL) auprès de son actionnaire historique, M. Emmanuel Renaux.

Basée à Longueil-Sainte-Marie (Oise), la Compagnie des Engrais de Longueil est spécialisée dans la granulation et la commercialisation de magnésie, de soufre et de spécialités destinées au secteur agricole. CEL dispose d'un site industriel implanté sur un terrain de près de 6 hectares en bordure de l'Oise avec une desserte ferroviaire et fluviale.

Fondé il y a plus de quarante ans à Fort-de-France, le groupe CGFI au sein de sa branche agrofourniture est spécialisé dans la production de fertilisants minéraux et organiques, la distribution d'intrants agricoles ainsi que dans la production de réactifs environnementaux.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de CGFI visant à renforcer sa position sur le marché de la fertilisation. Elle permettra d'accompagner le développement de CEL en lui faisant bénéficier des synergies du groupe et d'un élargissement de son offre de produits.

Kalliopé a accompagné CGFI sur les aspects transactionnels de l'opération avec une équipe composée de Guillaume Martinet (associé), Alexia Berbain Faguer (associée) et Karim Bouhali (collaborateur). Clément Levalois (CCA Stratégie) est intervenu sur les aspects financiers de l'acquisition.

Le vendeur était conseillé par Jérôme Debras (Legalim Avocats).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Guillaume Martinet • Avocat associé • [gmartinet@kalliope-law.com](mailto:gmartinet@kalliope-law.com) • 01.44.70.64.70  
Alexia Berbain Faguer • Avocate associée • [aberbain@kalliope-law.com](mailto:aberbain@kalliope-law.com) • 01.44.70.64.70

## À propos de Kalliopé

Fondée en 2008, Kalliopé est une société d'avocats indépendante qui accompagne acteurs privés et publics, français et étrangers, en conseil comme en contentieux, et intervient dans les domaines principaux du droit privé et du droit public des affaires : Rédaction et négociation de contrats ; Corporate - M&A - Private Equity ; Immobilier - Construction - Urbanisme ; Travail - Sécurité Sociale ; Energie et Infrastructures ; Environnement et Industries ; Contentieux - Médiation ; Banque - Finance - Fonds réglementés ; Compliance - RSE ; Services publics et Acteurs publics ; Propriété Intellectuelle.

Installés à Paris et dans la Drôme, les avocats de Kalliopé s'engagent aux côtés de leurs clients pour leur apporter des solutions globales, sur-mesure et opérationnelles, développées grâce à leur forte expertise sectorielle.

Kalliopé est membre de Iurope, une alliance de cabinets d'avocats d'affaires européens *full service*, et dispose, en outre, d'un réseau de cabinets *Best friends* sur les autres continents. Kalliopé accompagne ses clients sur leurs problématiques les plus complexes, en Europe comme à l'international, avec le même engagement et la même qualité et proximité.

[www.kalliope-law.com](http://www.kalliope-law.com)

LinkedIn : [linkedin.com/company/kalliope-law](https://www.linkedin.com/company/kalliope-law)

Retrouvez les communiqués de presse de Kalliopé : <https://www.kalliope-blog.com>